

**DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
CANTON DE CHARTRES 3
CHARTRES MÉTROPOLE
COMMUNE DE SAINT-AUBIN-DES-BOIS**

**Réunion ordinaire du 15 JUIN 2020
Convocation du 08 JUIN 2020**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire le LUNDI 15 JUIN 2020 à 20H 30 à la salle communale (pour respecter les gestes barrières) sous la présidence de M. Guy MAURENARD, Maire, et s'est achevée à 22H 20.

Présents :

**Mesdames Isabelle BONVALLET, Chantal FOURMONT LÉTANG, Béatrix HALLAY, Sophie PIEDAGNIEL, Françoise POULAIN, Evelyne TROCHERIE,
Messieurs Thomas DZIEZUK, Michel GUESNET, Dominique LAIGNEAU,
Grégory LEGUAY, Guy LÉBERON, Thierry MOMMESSIN, Sylvain TRICHEUX.**

Absente excusée : Mme Marie-Pierre CHATOUX donne pouvoir à M. Guy LÉBERON.

Secrétaire de séance : Mme Evelyne TROCHERIE.

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

- COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 (commune, ccas, lotissement Vauban 2ème tranche),

Après avoir examiné le compte administratif 2019 de la Commune de Saint-Aubin-des-Bois, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter au budget primitif 2020 les résultats suivants :

- l'excédent de fonctionnement à l'article 002 pour un montant de 160.457,30 €
- l'excédent d'investissement à l'article 001 pour un montant de 21.504,68 €

Après avoir examiné le compte administratif 2019 du CCAS, les membres du CCAS décident à l'unanimité d'affecter au budget primitif 2020 le résultat suivant :

- l'excédent de fonctionnement à l'article 002 pour un montant de 1.110,33 €

Après avoir examiné le compte administratif 2019 du lotissement Vauban 2ème tranche, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter au budget primitif 2020 les résultats suivants :

- l'excédent de fonctionnement à l'article 002 pour un montant de 522.479,67 €
- le déficit d'investissement à l'article 001 pour un montant de 166.339,84 €

- BUDGETS PRIMITIFS 2020 (commune, ccas, lotissement Vauban 2ème tranche),

Les budgets primitifs 2020 ont été acceptés à l'unanimité, par le Conseil Municipal et les membres du CCAS.

COMMUNE :

Dépenses et recettes de fonctionnement	555.151,32 €
Dépenses et recettes d'investissement	30.157,18 €

CCAS :

Dépenses et recettes de fonctionnement	5.600,00 €
--	------------

LOTISSEMENT COMMUNAL VAUBAN 2ème tranche :

Dépenses de fonctionnement	234.597,64 €
Recettes de fonctionnement	786.637,47 €
Dépenses et recettes d'investissement	234.597,64 €

- M. OLIVIER MAUPERTUIS ADJOINT TECHNIQUE,

M. le Maire a expliqué au Conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition a été signée dans le cadre des contrats uniques d'insertion – PEC et se termine le 31 août 2020.

M. le Maire propose au Conseil Municipal une intégration de M. Olivier MAUPERTUIS dans les effectifs de la commune de Saint-Aubin-des-Bois.

Après étude du dossier, le Conseil Municipal donne un accord de principe pour une embauche au sein de la collectivité.

- RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) SUITE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2020.

Le Conseil Municipal a délibéré et propose une liste de 24 contribuables remplissant les conditions nécessaires, pour la commission communale des impôts directs (CCID).

La désignation de 6 titulaires et 6 suppléants se fera par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Le Maire
Guy MAURENARD

